



CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE LA TOUR D AIGUES ET L'ASSOCIATION « COMITE DES FETES »

AVENANT N° 2

Entre la commune de la Tour d'Aigues, représentée par son maire, Jean-François LOVISOLO, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal n° 009-26 en date du 02.04.2026

Et l'association « Comité des Fêtes de la Tour d'Aigues » relevant des dispositions de la loi de 1901, ayant son siège en Mairie – 84240 LA TOUR D AIGUES, déclarée en Préfecture de Vaucluse sous le n°W841002247 – N° SIRET 348 981 598 000 17, représentée par sa Présidente en exercice Madame Nadine VIDAL

Il est arrêté et convenu ce qui suit

ARTICLE 1 :

La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens signée le 31.10.2023 entre la commune de la Tour d'Aigues et l'Association « COMITE DES FETES » prévoit dans son article 6 que le montant de la subvention pour les années 2025 et 2026 fera l'objet d'un avenant avant le vote du budget des années de référence.

Pour l'année 2026, la subvention allouée au Comité des Fêtes est arrêtée à : 26 000€

Fait à la Tour d'Aigues le 05/05/2026

La Présidente du Comité des Fêtes

Nadine VIDAL

Le Maire de la Tour d'Aigues



Jean-François LOVISOLO